

EDF SA

novembre 2013

Accord temps de travail à la direction des services partagés d'edf

UN ACCORD DANGEREUX POUR LES AGENTS DE CETTE DIRECTION ! UN BALLON D'ESSAI POUR TOUS LES SALARIÉS D'EDF SA !

CRÉÉE LE 1^{ER} JANVIER 2009, LA DIRECTION DES SERVICES PARTAGÉS (DSP) EST ISSUE DU REGROUPEMENT DE PLUSIEURS ENTITÉS. VOULANT EN TERMINER AVEC LA DIVERSITÉ DES HORAIRES EXISTANTS, LA DIRECTION A SOUHAITÉ NÉGOCIER UN NOUVEL ACCORD POUR LES ÉTABLISSEMENTS (VOIR ENCADRÉ). POURQUOI PAS, SI L'OBJECTIF AVAIT ÉTÉ DE MAINTENIR LES ÉQUILIBRES DES ACCORDS PRÉCÉDENTS!

Mais cela n'a pas été le cas, la Direction n'ayant eu de cesse de vouloir revenir sur les principes de l'accord de 1999 sur les 35 heures et menaçant en permanence, à défaut d'accord, de passer à des horaires de référence reposant sur les 5 fois 7. Drôle de conception du dialogue social...

Au bout de deux ans de négociation dans un contexte tendu marqué par l'expression du mécontentement du personnel, **FO Énergie et Mines a finalement été le seul syndicat à refuser de signer** cet accord dans les deux établissements. Pourquoi ?

REPÈRE:

La Direction des Services Partagés d'EDF SA emploie des salariés dans deux établissements, l'un sur le Tertiaire, l'autre sur l'Informatique et les Télécoms. Elle regroupe 4425 agents sur les 65 000 d'EDF SA.

LES AMÉNAGEMENTS DU TEMPS DE TRAVAIL À LA MAIN DES DIRECTIONS! RISQUE D'ARBITRAIRE ET DE PRÉCARISATION DES ÉQUILIBRES DE VIE DES SALARIÉS!

La nouveauté de cet accord rompt avec l'accord de 1999. Dans l'accord de la DSP, le patron va désormais avoir le dernier mot sur tous les projets d'aménagement du temps de travail. Où est le progrès social ?

L'accord institue en effet un projet d'équipe qui devient la clé de voûte du temps de travail. Il intègre et lie le temps de travail et l'organisation aux contraintes, exigences et objectifs des activités.

Les accords signés sont clairs :

- Le projet d'équipe est rédigé sous la responsabilité du manager, en prenant comme base un guide méthodologique rédigé par la seule Direction.
- Le projet d'équipe incluant le choix des agents d'opter pour une RCTT ou des 35 heures aménagées est présenté au directeur qui s'assure de son équilibre global. Bravo l'arbitraire!





EDF SA

novembre 2013

- Cerise sur le gâteau, les projets de 35 heures aménagées peuvent être adoptés à main levée!
- Enfin, tous les ans les projets seront revisités et donc réévalués.

Dans un contexte de gain de productivité permanent et de réduction des effectifs, il sera ainsi facile à l'employeur de conditionner son acceptation du projet d'équipe à une intensification de la charge de travail. **Progrès social, tout cela ?**

UN ACCORD À DURÉE DÉTERMINÉE DE 4 ANS, POUR QUELLE RAISON?

Jusque là, les accords sur le temps de travail dans nos entreprises ont toujours été à durée indéterminée.

Tel n'est pas le cas des accords à la DSP. Pourquoi ? En l'absence d'explication crédible, nous pensons qu'il s'agit d'une épée de Damoclès à moins que cela ne soit lié à la durée de vie de la DSP...

À juste titre, le personnel et leurs représentants peuvent être inquiets !

À FO nous pensons que la direction a pratiqué le bluff en menaçant de passer les agents en 5X7. Ceci était d'autant moins crédible qu'elle n'a jamais dénoncé les accords existants, ce qui est pourtant requis par la jurisprudence en cas de restructuration interne à une entreprise, comme c'était le cas à la DSP.

Il fallait dire NON, et c'est ce qu'ont exprimé nos adhérents, nos militants et notre Fédération. N'oublions pas que 50 % des agents de la DSP avaient été jusqu'à la grève lors des négociations!

L'accord a été signé le **30 septembre** à DSP Tertiaire par la **CFE-CGC**, **la CFDT et la CGT**. L'accord a été signé le **4 octobre** à Informatique Télécom par la **CFTC**, **la CFE-CGC**, **la CFDT**.

Dans un contexte où les agents sont attaqués par la Cour des Comptes, où les directions ont eu consigne du Président d'EDF d'ouvrir des négociations a minima pour les cadres et d'engager des réflexions sur les organisations pour tous.

LA SIGNATURE DE CET ACCORD CONSTITUE DONC UN DANGEREUX PRÉCÉDENT.

À FO Énergie et Mines,

nous travaillons au quotidien pour défendre l'essentiel et l'indispensable : Le temps de travail en fait partie!

Informer, négocier et signer seulement quand c'est bon pour les salariés, c'est ça notre mandat et nous le respectons!

Du 15 au 21 Novembre Votez FO Énergie et Mines

Pour un syndicalisme fiable et cohérent.

